

La continuité pédagogique vise, en cas d'éloignement temporaire d'élèves ou de fermeture d'écoles, collèges et lycées, à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.

Afin de permettre la **mise à disposition immédiate de séances pédagogiques en ligne**, les académies peuvent s'appuyer sur la **plateforme dédiée du CNED, Ma classe à la maison**.

Elle propose **des parcours pédagogiques** permettant de couvrir **une période de quatre semaines**, pour les niveaux suivants :

- **primaire** (de la grande section de maternelle au CM2) sur le site [Ecole.cned.fr](https://ecole.cned.fr)
- **collège** (de la 6e à la 3e et SEGPA) sur le site [College.cned.fr](https://college.cned.fr)
- **lycée**, y compris dans le cadre de la réforme des filières, sur le site [Lycee.cned.fr](https://lycee.cned.fr) avec les cours de spécialités suivants pour les classes de premières générales : mathématiques / numérique et sciences informatiques / espagnol / italien / allemand/ anglais / latin / grec / histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques / sciences économiques et sociale / humanité-littérature-philosophie / sciences de la vie et de la terre / physique-chimie / arts plastiques

Ces dispositifs permettent aux élèves de **réviser leurs cours de début d'année** grâce à **un ensemble de parcours conformes aux programmes** : activités en ligne, séquences de cours, entraînements, exercices en téléchargement, cahier de bord, livres numériques, vignettes actives, ressources en langues vivantes pour l'école, illustrations...

Ces parcours sont spécialement **conçus pour des élèves dans le cadre d'un apprentissage à la maison**. Ce ne sont pas de simples ressources numériques, mais un dispositif pédagogique dont l'architecture et la scénarisation vont guider l'élève tout au long de sa progression pour lui permettre de réussir son apprentissage.

Chaque jour, ils découvrent des séances de travail à réaliser en ligne.

Chaque séance est consacrée à une discipline et s'articule autour d'un sujet et d'objectifs spécifiques. Chaque séance contient des activités en autocorrection qu'ils effectuent directement en ligne. Les élèves peuvent accéder à chaque séance de travail en autant de fois qu'ils le souhaitent et ainsi reprendre là où ils s'étaient arrêtés lors de leur consultation précédente. Le temps estimatif pour réaliser une séance est d'une heure. Des synthèses avec les notions essentielles à retenir clôturent les séances ou des groupes de séances.

En outre, en fonction des besoins des élèves et des choix des professeurs, les écoles et établissements concernés peuvent bénéficier du dispositif des **classes virtuelles du CNED**, qui permet à chaque professeur qui le souhaite de **faciliter l'organisation de l'enseignement à distance**.

La classe virtuelle est un outil qui va favoriser le maintien de la classe en créant **un moment dans la journée où tous les élèves peuvent se retrouver et échanger**.

Dans le contexte que nous connaissons, ce système synchrone est un véritable atout. Il permet en effet aux élèves de **ne pas rester isolés**, de **maintenir une dynamique de groupe et d'entretenir le lien avec leurs enseignants**. Il permet aux enseignants de conseiller les élèves sur les séances à travailler en priorité en fonction de la progression pédagogique qui existait en classe, d'animer un cours à distance en faisant participer les élèves, de leur donner des ressources pédagogiques complémentaires.

La classe virtuelle vient donc **compléter les parcours d'apprentissage à distance** qui offrent la possibilité à chacun de travailler à son rythme.

Le CNED n'intervient pas dans les évaluations et ne propose pas de devoirs ou de corrections de copies, actions qui restent sous la responsabilité des enseignants.

Je suis parent d'un enfant scolarisé dans une école

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses professeurs, notamment dans des contextes d'éloignements respectifs. **La fermeture de l'école n'ouvre pas une nouvelle période de vacances. Le lien avec l'école et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes.**

Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'enfant scolarisé dans le premier degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Son enseignant, la directrice ou le directeur de son école, l'équipe de circonscription autour de l'inspecteur de l'éducation nationale, veillent à ce que chaque élève bénéficie des apprentissages pour ne pas perdre les acquis, en se référant aux manuels et aux cahiers.

- **Mon premier interlocuteur est le directeur de l'école où mon enfant est scolarisé.**
- Je m'assure que mes coordonnées téléphoniques et de messagerie communiquées à l'école sont à jour.
- Je consulte régulièrement la messagerie et/ou le site de l'école, l'ENT si l'école en est dotée pour prendre connaissance des informations importantes relatives à l'évolution de la situation.
- Je me connecte au site académique et au site départemental pour prendre connaissance des consignes actualisées.

Si je dispose d'une connexion internet

- Je consulte très régulièrement les sites de l'académie où je pourrai prendre connaissance d'informations importantes ;
- Je recevrai de la part de l'équipe pédagogique des consignes pour que mon enfant réalise des activités scolaires, nécessaires pour réactiver des leçons précédentes ou bien pour aborder de nouveaux chapitres ;
- **J'ouvre un compte pour mon enfant sur la plateforme du CNED "Ma classe à la maison" et je l'accompagne dans la prise en main de cet outil. Je recevrai un lien pour ouvrir ce compte.**
- Certaines ressources sont en ligne sur le site de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ou sur le site académique, je peux aller les consulter.

Si je ne dispose pas d'une connexion internet

- Je prends contact avec le directeur d'école pour aller chercher les supports d'activités élaborés qui permettront à mon enfant de consolider ses acquis ;
- **Je reçois les consignes et les différents supports soit par voie postale, soit auprès de la mairie qui réceptionnera les documents ;**
- Je prodigue des encouragements à mon enfant pour qu'il lise, écrive et compte.

En cas de difficulté, je prends contact avec le professeur de la classe ou le directeur d'école. Si besoin, je contacte le numéro de téléphone dédié "Continuité pédagogique", indiqué sur le site académique.
La situation étant évolutive, je me connecte au site académique et au site départemental pour prendre connaissance des consignes actualisées.

Je suis parent d'un enfant scolarisé dans un collège ou un lycée

Durant la fermeture de l'établissement scolaire, **le lien avec l'établissement et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes.** Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité. L'enfant scolarisé dans le second degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Ses professeurs, le chef d'établissement, avec l'appui des corps d'inspection, veillent à ce que chaque élève renforce et poursuive ses apprentissages, en se référant aux ressources adaptées à son niveau.

- Je m'assure que mon enfant dispose d'un accès à l'ENT, qu'il connaît son identifiant et son mot de passe et sait se connecter.

- Je peux si besoin consulter le livret de prise en main des principaux services de l'ENT (connexion, messagerie, cahier de textes, etc.).
- Je vérifie que j'ai reçu l'adresse de connexion nécessaire pour créer le compte de mon enfant sur la plateforme du Centre national d'enseignement à distance (CNED) "Ma classe à la maison". Dans le cas contraire, je consulte l'ENT ou je contacte l'établissement.
- Je consulte régulièrement l'ENT, la messagerie et/ou le site de l'établissement pour prendre connaissance des informations importantes relatives à l'évolution de la situation. La situation étant évolutive, je me connecte au site académique et au site départemental pour prendre connaissance des consignes actualisées.

En cas de difficulté, ou si je ne dispose pas d'une connexion internet, je prends contact avec le professeur principal de la classe ou le chef d'établissement pour recevoir les consignes.

Lumni.fr : la plateforme éducative de l'audiovisuel public qui permet un accès à la culture, au savoir et à la connaissance

[Lumni.fr](https://lumni.fr) propose aux enfants seuls ou accompagnés d'apprendre autrement, de prolonger les cours et de comprendre le monde qui nous entoure à travers des contenus vidéos et audios, des jeux et des articles.

Le ministre de l'Éducation nationale a indiqué que France Télévisions allait proposer une émission quotidienne de 52 minutes de programmes éducatifs pour les 8-10 et les 10-12 ans, laquelle sera diffusée chaque jour en fin de matinée. Ces contenus sont disponibles depuis le 23 mars, et conçus en lien avec le ministère de l'Éducation.

Jean-Michel Blanquer a en outre incité les autres médias à développer davantage de contenus éducatifs en cette période de confinement.

- **Educ'ARTE : accédez gratuitement au service de vidéo à la demande pédagogique et innovant**

De l'école primaire au lycée, [Educ'ARTE](https://educarte.fr) met à disposition des enseignants et de leurs élèves un catalogue de plus de 1000 programmes. Sélectionnés par des enseignants en fonction de leur intérêt pédagogique, les contenus sont indexés par discipline et niveau scolaire.

Des ressources pour les professeurs

Indépendamment de la mise à disposition de la plateforme CNED ou de manière complémentaire, les équipes pédagogiques des établissements scolaires peuvent prendre des **initiatives et mesures nécessaires pour préserver un lien pédagogique à distance**, et pour **continuer à dispenser un enseignement**, en exploitant notamment les possibilités d'échanges par messagerie électronique et les espaces numériques de travail.

Ils peuvent aussi s'appuyer sur des **ressources numériques éducatives disponibles au niveau national** [sur le site éducol](#) pour enseigner et apprendre à distance, à l'école, au collège et au lycée. S'agissant du second degré, en particulier pour le lycée, les professeurs peuvent conseiller aux familles équipées d'internet de se connecter sur ce site pour accéder à des sujets zéro, aux programmes des enseignements et aux espaces disciplinaires créés sur les sites académiques.

Les professeurs peuvent accompagner leurs élèves dans l'utilisation de ces ressources, en leur adressant des supports de cours et des exercices, via les espaces numériques de travail ou la messagerie électronique pour les élèves disposant d'un accès à internet. Ils leur adresseront les travaux à faire à la maison.

L'ensemble de ces ressources figure sur le site du ministère de l'Education nationale et sur les ENT des établissements et des professeurs.